

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ANNUAIRE OPERATIONNEL  
ETABLI DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Dispositif permanent et général à la population

Prévu par décret n° 2005-1156 pour appliquer la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile

S'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs.  
L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.

Je soussigné(e) :

NOM :	Prénoms:
Né(e) le :	
Adresse :	
Téléphone(s) :	

Sollicite l'inscription à « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan communal de Sauvegarde (PCS) en qualité de :

- Personne âgée de 70 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne handicapée
- Personne fragile pour d'autres raisons. Précisez : .....
- Habitant de la commune

J'atteste être :

- Sous assistance respiratoire
- à mobilité réduite
- sous assistance d'un appareillage électrique
- sous dialyse
- personne isolée
- personne immobilisée (alitée)
- personne malade

Je certifie être bénéficiaire :

- d'un service d'aide à domicile  
Intitulé du service : .....
- d'un service de soins infirmiers à domicile  
Intitulé du service : .....
- d'un autre service (portage de repas à domicile, téléalarme, ...)  
Intitulé du service : .....
- d'aucun service à domicile

J'atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif ;
- les informations recueillies seront utilisées par la commune de ..... dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à ....., le .....

*Signature*

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de ..... Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de [précisez la commune], ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à votre commune.